



ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 9 mars 2021, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements et l'ordonnance suivants :

RÈGLEMENT RCA19-30094-1

« Règlement modifiant le règlement sur l'occupation sur le domaine public relatif au Centre Roussin (RCA19-30094) »

RÈGLEMENT RCA20-30098-1

« Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2021) (RCA20-30098) »

ORDONNANCE NO OCA21-(C-4.1)-003

Cette ordonnance vise à autoriser le retrait d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite face au 587, 4^e avenue - District de Pointe-aux-Trembles

PRENEZ AVIS QUE ces règlements et cette ordonnance entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces documents dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 17 mars 2021.

La secrétaire d'arrondissement substitut
Julie Boisvert

*Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante :
montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles*